



AVIS PUBLIC DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 16 février 2026 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande d'usages conditionnels suivante :

Immeuble visé : 750 à 756, boulevard Saint-Joseph | zone 145-Cb

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale lors d'événements qui se tiendront durant les périodes suivantes:

- 20 février 2026, de 19h à minuit;
- 21 février 2026, de 19h à minuit;

La demande vise également à autoriser l'usage de camions de cuisine opérés lors d'un événement public durant les périodes suivantes:

- 20 février 2026, de 17h à minuit;
- 21 février 2026, de 9h à minuit;
- 22 février 2026, de 9h à 18h;

Ces périodes ne sont pas durant un événement spécial décrété par règlement du conseil municipal de la Ville;

Le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels 384-2016 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 26 janvier 2026

Me Simon Parisé,
Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande d'usages conditionnels sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 26 janvier 2026.

Ce 26 janvier 2026



Me Simon Parisé,
Greffier